

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 170

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

529 274 250 RCS Bordeaux.

EVERLOG.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1310000.00 EUR.

Adresse : 87, Rue du Moulineau, Parc d'Activités, 33320 Eysines.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION EVERLOG Société par actions simplifiée Au capital de : 1 310 000,00 EUR
Siège social parc d'activités 87 Rue du Moulineau 33320 Eysines N° RCS 529 274 250 RCS Bordeaux, est société absorbante
SELECT'UP Société par actions simplifiée Au capital de : 205 000,00 EUR Siège social 87 Rue du Moulineau Parc d'activités
Mermoz 33320 Eysines N° RCS 433 042 462 RCS Bordeaux, est société absorbée Aux termes d'un acte sous signature privée
électronique en date du 22 octobre 2025, La société SELECT'UP, société par actions simplifiée au capital de 205 000 euros,
dont le siège social est 87 rue du Moulineau - Parc d'Activités Mermoz 33320 EYSINES, immatriculée au RCS de
BORDEAUX sous le numéro 433 042 462, et la société EVERLOG, société par actions simplifiée au capital de 1 310 000
euros, dont le siège social est 87 rue du Moulineau - Parc d'Activités Mermoz 33320 EYSINES, immatriculée au RCS de
BORDEAUX sous le numéro 529 274 250, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SELECT'UP
par la société EVERLOG. La société SELECT'UP ferait apport à la société EVERLOG de la totalité de son actif, soit 2 236
722,94 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 985 572,57 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 251 150,37
euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même
société mère, la société SKILLIANCE GROUP, Société par actions simplifiée au capital de 401 075 euros, dont le siège social
est situé 87 rue du Moulineau - Parc d'Activités Mermoz 33320 EYSINES, immatriculée sous le numéro 415 274 935 RCS
BORDEAUX, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société
absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Montant prévu de la prime de fusion : NEANT La fusion prendrait
effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives,
effectuées par la société SELECT'UP depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient
prises en charge par la société EVERLOG. La société SELECT'UP sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de
réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au
greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX au nom des deux sociétés le 23 octobre 2025 pour être annexé au registre du
commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont

antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce compétent. Pour avis.

